



**Arrêté n° DRCL-BFL-201809-0001
(DELE/BCBDE/2018/003)**

Signé par

**Anne LAPARRE-LACASSAGNE, Secrétaire Générale de la préfecture de l'Eure
et
Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir**

le 9 janvier 2018

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau des finances locales**

**Arrêté interpréfectoral portant éligibilité à la DGF bonifiée
de la communauté de communes Normandie Interco Sud Eure**





PREFET DE L'EURE

PREFETE D'EURE-ET-LOIR

Arrêté interpréfectoral DELE/BCBDE/2018/003
constatant l'éligibilité à la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) bonifiée
de la Communauté de communes Interco Normandie Sud Eure

Le Préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur

La Préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5214-23-1 ;
- le code général des impôts ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- le décret du 6 mai 2016 portant nomination de Monsieur Thierry COUDERT en qualité de Préfet de l'Eure et son procès-verbal d'installation au 30 mai 2016 ;
- le décret du 16 février 2017 portant nomination de Madame Sophie BROCCAS, Préfète d'Eure-et-Loir ;
- l'arrêté interpréfectoral DRCL/BCLI/2016-87 du 16 septembre 2016, portant création de la communauté de communes « Interco Normandie Sud Eure » ;
- l'arrêté interpréfectoral DRCL/BCLI/2017-91 du 29 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Interco Normandie Sud Eure ;
- la délibération du conseil communautaire de l'Interco Normandie Sud Eure du 11 octobre 2017 instaurant la fiscalité professionnelle unique (F.P.U.) à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT :

- que le régime fiscal de l'E.P.C.L. est la fiscalité professionnelle unique (F.P.U.) ;
- que la population totale de la Communauté de communes s'élève à 50.238 habitants (population INSEE 2017), mais que la population de la commune centre ou commune chef-lieu n'exécède pas 15.000 habitants ;
- qu'au jour de la signature du présent arrêté, la Communauté de communes exerce 9 des 12 groupes de compétences définis à l'article L5214-23-1 du C.G.C.T. :
 - 1°) Actions de développement économique,
 - 2°) Aménagement de l'espace communautaire,
 - 3°) G.E.M.A.P.I.,
 - 4°) Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire,
 - 5°) Politique du logement social d'intérêt communautaire,
 - 6°) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,
 - 7°) Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire,
 - 8°) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
 - 9°) Création et gestion de maisons de services au public ;
- que les dispositions requises sont ainsi remplies,

SUR proposition des Secrétaires Généraux des préfectures de l'Eure et d'Eure-et-Loir,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Est constatée l'éligibilité à la D.G.F. bonifiée de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTERCO NORMANDIE SUD EURE à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 2 : L'éligibilité reconnue ne saurait être considérée comme définitive. Chaque année, l'arrêté portant reconnaissance de cette éligibilité pourra être abrogé s'il n'est plus satisfait aux conditions fixées par la loi,

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Un recours gracieux auprès du préfet peut être exercé pendant ce même délai.

Article 4 : La Secrétaire Générale de la préfecture de l'Eure, le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir, le Sous-Prefet de l'arrondissement de Bernay, le Directeur départemental des finances publiques de l'Eure et le Directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion aux Recueils des Actes Administratifs des préfectures de l'Eure et d'Eure-et-Loir.

Evreux, le 9 janvier 2018

Le Préfet de l'Eure,

La secrétaire générale de la préfecture

Anne Laparre-Lacassagne

La Préfète d'Eure-et-Loir
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général

Régis ELBEZ